

notes concernant les vues d'ensemble des paiements de GSK à l'intention des professionnels de santé ou des organisations du secteur de la santé

Vous trouverez ci-après quelques informations qui vous aideront à mieux comprendre la vue d'ensemble des prestations appréciables en argent. Les explications suivantes portent également sur les prestations appréciables en argent octroyées par ViiV Healthcare GmbH aux professionnels de santé et organisations du secteur de la santé en Suisse.

Groupe et entreprises du groupe	Pour chaque pays, GSK établit un rapport consignait toutes les prestations appréciables en argent versées par les entreprises de GSK (GSK, GSK Consumer Healthcare et ViiV Healthcare) à l'intention des professionnels de santé (<u>Healthcare Professional</u> , HCP) et des organisations du secteur de la santé (<u>Healthcare Organisation</u> , HCO) du pays concerné (aucun rapport distinct n'est établi pour les médicaments soumis et non soumis à ordonnance médicale par exemple).
Prestation appréciable en argent	Les prestations appréciables en argent sont des transferts de valeur ou d'avantages que GSK octroie à un HCP ou une HCO. Ces prestations peuvent être accordées directement par GSK ou indirectement, par le biais d'un intermédiaire. Il peut s'agir de prestations en espèces (à l'image d'honoraires versés au titre d'une prestation effectuée) ou en nature (billet d'avion ou droit d'inscription en cas de paiement à une agence de voyage ou un organisateur d'événements).
Date du rapport	Concernant la date du rapport, on établit une distinction entre deux types de prestations appréciables en argent: <ul style="list-style-type: none"> • Les <i>prestations en espèces</i> sont des versements que GSK réalise au profit d'un HCP ou d'une HCO, directement ou <i>via</i> un intermédiaire (ex.: honoraires correspondant à une prestation de service). La date du rapport de ces prestations correspond à la date effective du paiement, quelle que soit la date de l'événement associé (p. ex.: date de paiement d'honoraires de conseil et non la date de la prestation de conseil elle-même). • Les <i>prestations en nature</i> sont des avantages accordés par GSK, directement ou indirectement <i>via</i> un intermédiaire, <i>sans</i> versement d'une somme d'argent (ex.: billet d'avion ou droit d'inscription en cas de paiement à une agence de voyage ou un organisateur d'événements). La date du rapport de ces prestations correspond à la date de l'événement (congrès p. ex.).
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	Dans la mesure du possible, GSK indique les montants bruts en raison de la complexité de la législation européenne relative à la TVA et des différentes possibilités de remboursement de cette taxe, en fonction du lieu des transactions et du pays de domicile des HCP/HCO. En l'absence de montant brut, GSK communique le montant net.
Conversion de devises	GSK enregistre les prestations appréciables en argent dans la devise utilisée pour la transaction. Le rapport externe lui-même indique toutes les valeurs libellées dans la devise du pays où le rapport est publié.
HCP employés par GSK	GSK ne déclare pas les paiements au profit des HCP qui font partie de son personnel. GSK estime que la divulgation des salaires, primes, frais et avantages d'un employé est inappropriée.
Méthodologie de Novartis	Le 2 mars 2015, GSK et Novartis ont conclu une transaction composée de trois volets. A l'issue de cette transaction, GSK a acquis l'unité Vaccins de Novartis (à l'exception des vaccins antigrippaux), créé avec Novartis une nouvelle co-entreprise Consumer Healthcare (leader mondial) et cédé son portefeuille Oncologie à Novartis. Concernant l'activité Oncologie transférée à Novartis, nous ne divulguons aucune prestation appréciable en argent dont la date de déclaration est postérieure au 2 mars 2015. Concernant l'activité Consumer Healthcare ayant intégré la co-entreprise et l'unité Vaccins acquise par GSK, nous indiquons toutes les prestations appréciables en argent telles que régies par les accords conclus après l'intégration de l'activité/unité concernée. Pour la période de transition entre le 2 mars 2015 et l'intégration de l'activité concernée, nous publierons sous forme agrégée les prestations appréciables versées en relation avec ces activités. Etant donné que ces prestations appréciables ont été versées par Novartis, GSK ne possède pas les consentements obtenus pour cette publication. C'est pourquoi nous ne publions pas de façon individuelle.
Contrats pluriannuels	Les prestations appréciables en argent sont déclarées à la date pertinente du rapport (date du paiement ou de l'événement, voir ci-dessus), indépendamment de la durée du contrat.